

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Bureau de la commande publique et des achats

ÉGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Vous trouverez, ci-après, une plaquette de présentation "Égalité professionnelle et diversité" présentant les engagements et les objectifs en la matière au ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.



ÉGALITÉPROFESSIONNELLE ET **DIVERSITÉ**

→ Un engagement

Le ministère poursuit son engagement de longue date pour lutter contre tous les types de discrimination et promouvoir la diversité, renforcé en 2020 par l'obtention des double labels « Egalité Professionnelle » et « Diversité ».

→ 7 axes de travail issus de l'accord ministériel 2024-2026 dédié à ces sujets

- * Renforcer la culture de l'égalité et de la diversité, et offrir un environnement et des conditions de travail propices à l'inclusion
- * Favoriser la mixité des métiers et garantir l'égal accès aux corps, grades et emplois
- * Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération
- * Favoriser l'articulation entre vie professionnelle, personnelle et familiale et investir les problématiques liées à la santé des femmes
- * Lutter contre toutes les discriminations, les situations de harcèlement moral et les violences sexistes et sexuelles
- Mieux prendre en compte la diversité
- * Renforcer la gouvernance des politiques égalité et diversité

→ Un double label

En 2020, l'Association française de normalisation (AFNOR) a décerné au ministère le double label « Diversité » et « Égalité ».







Un ministère en action

14 engagements concrets pour une meilleure prise en compte, au quotidien, de l'égalité professionnelle et de la diversité

→ Pour les agents du ministère

- * Formations aux principes d'égalité professionnelle, de diversité et de non-discrimination, à la prévention des stéréotypes, à la prévention et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, ainsi qu'à la laïcité.
- * Mise en place d'une cellule de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes.
- * Campagnes de communication pluriannuelles de sensibilisation à l'égalité professionnelle et à la diversité.
- * Plateforme de communication téléphonique destinée aux sourds et malentendants.

* Représentativité des femmes aux postes à responsabilité et dans les fonctions représentatives et décisionnelles : En 2024, 39,5 % des personnes première fois nommées sur un poste d'encadrement supérieur de l'Etat ont été des femmes.

Pour les élèves et étudiants de l'enseignement agricole

Le ministère est signataire de la Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2019-2024.

* Pilotage de la politique de l'égalité au plus près des élèves et des étudiants.

- * Formation de l'ensemble des personnels.
- * Transmission d'une culture de l'égalité et du respect mutuel.
- * Lutte contre les violences et cyberviolences sexistes et sexuelles.
- * Politique d'orientation en faveur d'une plus grande mixité des filières et des métiers

Pour les professionnelles de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche

- * Développement du congé maternité des agricultrices et mise en place d'une indemnité journalière si le remplacement sur l'exploitation est impossible.
- * Aide à l'installation des agricultrices: offre de formation continue, développement de droits sociaux (congés maternité, retraites, ...) et de statuts plus protecteurs (accès au statut de chef d'exploitation pour l'affiliation au régime de protection sociale).



Pour les fournisseurs et les partenaires du ministère

- * Insertion d'une condition d'attribution «égalité» dans les documents de consultation de nos marchés publics.
- * Sensibilisation des fournisseurs et partenaires du ministère à la diversité et à l'égalité professionnelle des droits entre les femmes et les hommes pour qu'ils s'engagent dans ce sens.